

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.218

**Traitement des
subventions du
Fonds national pour
l'aménagement et le
développement du
territoire (FNADT)
dans le cadre de
l'Etablissement public
foncier Poitou-
Charentes**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Dominique LASNIER à Dominique THUILLIER, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Rapporteur : Monsieur BESSE
---------------------------	------------------------------------

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS DU FONDS NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES

Pour l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de la ZAC Gare, la communauté d'agglomération serait susceptible de bénéficier d'une subvention du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région et des conventions d'application prises en ce sens, notamment de la convention d'opération « Cœur d'agglomération » passée entre l'Etat, la Région et le GrandAngoulême le 30 mars 2010.

Ces acquisitions foncières sont réalisées par l'EPF Poitou-Charentes en vertu de la convention cadre Habitat signée le 18 mars 2010 entre l'EPF et le GrandAngoulême et de la convention de projet relative à la ZAC Gare ; elles doivent être ensuite rachetées à terme par le GrandAngoulême ou un tiers missionné par l'agglomération.

Pour les dossiers de demande de subventions auprès du FNADT déposés par le GrandAngoulême et afin de pouvoir bénéficier du versement de la subvention dès la signature des actes d'acquisition par l'EPF, il vous est proposé de formaliser les engagements suivants pour le GrandAngoulême :

- rachat des propriétés acquises par l'EPF conformément à la convention de projet relative à la ZAC gare passée entre l'EPF et le GrandAngoulême,
- reversement au profit de l'Etat de la subvention perçue, en cas de rachat par un tiers et non par le GrandAngoulême des biens concernés,
- versement à l'EPF d'une subvention plafonnée au montant de la subvention FNADT perçue par le GrandAngoulême, si l'EPF en effectue la demande écrite auprès du GrandAngoulême. Ce versement sera ensuite déduit du prix de cession à l'issue du portage.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 29 septembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements du GrandAngoulême pour le traitement des subventions FNADT dans le cadre des acquisitions réalisées par l'EPF sur le périmètre de la ZAC Gare.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
26 octobre 2010	26 octobre 2010